

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

D2023-80
Implantation de trackers
solaires par Suez

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
21	17	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

6 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

Présents: Christian JOLIVET, Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Ludovic MORAND, Rémi BESSON, Alain HOUDINET.

Absents Excusés :

Anthony MARASCO a donné pouvoir à Françoise CURAILLAT
Marjolaine FRANÇAIS DUMONT a donné pouvoir à Nathalie DUMORD
Marie-Bénédicte LEBEGUE a donné pouvoir à Annick GUYON
Evan VIEILLSSE a donné pouvoir à Ludovic MORAND

Monsieur Berthet expose qu'il sera demandé au conseil municipal d'autoriser la mise en place de 3 trackers solaires par Suez pour alimenter la station d'épuration. Ces panneaux seraient placés sur une parcelle située entre la station d'épuration et la rue des Perches qui est une parcelle qui appartient à la commune (annexe 7). Une convention sera conclue.

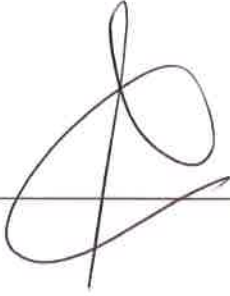
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'occupation de la parcelle par Suez pour l'implantation de 3 trackers solaires et autorise Monsieur le maire à signer la convention d'occupation.

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Acte contresigné le 13/12/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 13/12/23

Acte affiché le 13/12/23

Le Maire,
Christian JOLIVET

